

La maladie pelvienne inflammatoire (MPI) Pelvic Inflammatory Disease (PID)

Qu'est-ce que la maladie pelvienne inflammatoire?

La maladie pelvienne inflammatoire désigne une infection des organes reproducteurs supérieurs (internes) de la femme. Elle débute habituellement par une infection du col de l'utérus et se propage jusqu'à l'utérus et aux trompes de Fallope. Elle peut également se propager à l'extérieur des organes génitaux féminins, dans les tissus environnants. Le chlamydia et la gonorrhée sont des infections transmissibles sexuellement (ITS) qui entraînent souvent la MPI. D'autres infections, qui ne sont pas transmissibles sexuellement, peuvent aussi causer cette maladie.

Pour savoir si vous avez la MPI, un professionnel de santé doit vous examiner.

Comment se transmet-elle?

La MPI est le plus souvent causée par une ITS. Voici des facteurs qui augmentent le risque de développer une MPI :

- Avoir des rapports sexuels non protégés avec une personne atteinte d'une ITS, comme le chlamydia ou la gonorrhée
- Avoir déjà été atteinte de la MPI
- Avoir des rapports sexuels
- Avoir subi des procédures médicales qui dilatent le col de l'utérus, comme un avortement, un curetage ou l'insertion d'un dispositif intra-utérin (stérilet)
- Laisser les tampons ou des objets tels que les éponges contraceptives ou les diaphragmes dans le vagin trop longtemps. Les bactéries peuvent en effet se développer et se propager du vagin à l'utérus

Quels sont les symptômes?

Il arrive souvent que les femmes atteintes de MPI n'aient pas de symptômes et ne se rendent pas compte qu'elles sont infectées. Voici cependant les symptômes les plus courants :

- Douleur dans le bas-ventre (habituellement des deux côtés)
- Fièvre de plus de 38 °C ou 100,4 °F)
- Douleur intense lors d'une relation sexuelle vaginale
- Saignements vaginaux anormaux ou un saignement vaginal léger entre les règles
- Changement dans la quantité, la couleur et l'odeur du fluide vaginal

- Envie d'uriner plus fréquente
- Douleurs ou sensation de brûlure à la miction
- Douleur au bas du dos
- Nausées ou vomissements

Quelles sont les complications possibles?

Si vous subissez un traitement peu après avoir été infectée, vous risquez moins d'avoir des complications. Voici quelques complications de la MPI :

- Douleurs pelviennes chroniques
- Difficultés à tomber enceinte (infertilité)
- Risque accru de grossesse extra-utérine, qui est une grossesse où l'ovule fertilisé se fixe à une trompe de Fallope ou à une zone à l'extérieur de l'utérus
- Récidive
- Syndrome du choc toxique
- Syndrome de Fitz-Hugh-Curtis, maladie peu commune du foie

La probabilité d'avoir des complications de la MPI augmente à chaque infection pelvienne.

Quel est le traitement?

On traite habituellement la MPI par des antibiotiques. Dans certains cas, la MPI peut être si grave qu'il faut être hospitalisée pour recevoir des antibiotiques par voie intraveineuse.

Si les symptômes ne disparaissent pas, vous devez revoir votre fournisseur de soins de santé de 3 à 7 jours après le début du traitement. En cas d'aggravation des symptômes, rendez-vous aux services d'urgence (p. ex. le service d'urgence de l'hôpital).

Les partenaires sexuels des deux derniers mois doivent faire l'objet d'un test et d'un traitement. Si vous n'avez eu aucun partenaire sexuel au cours des deux derniers mois, votre dernier partenaire sexuel devra être testé et traité. Un certain temps est nécessaire pour que l'infection disparaisse. Il est donc important de vous abstenir de toute relation orale, vaginale ou anale sept jours après le début de votre traitement antibiotique et celui de votre ou vos partenaires.

Si vous (ou l'un de vos partenaires) ne suivez pas pas le traitement jusqu'au bout, oubliez une dose ou avez une relation sexuelle non protégée avant d'avoir terminé votre traitement, l'infection pourrait demeurer dans votre corps ou vous être transmise ainsi qu'à votre ou à vos partenaires et des problèmes de santé pourraient se manifester par la suite. Si vous trouvez dans cette situation, demandez à votre fournisseur de soins de santé si vos partenaires ont besoin ou si vous avez besoin de plus de traitements.

Comment réduire mon risque de contracter une ITS?

Utiliser un préservatif (condom) pour des rapports sexuels sans risque

Les préservatifs externes (« masculins ») et internes (« féminins ») peuvent contribuer à prévenir de nombreuses ITS, si vous les utilisez bien pendant les rapports sexuels vaginaux, anaux et oraux en respectant les indications. Ils protègent moins efficacement contre les ITS transmissibles par contact cutané, comme le virus de l'herpès, les verrues génitales (virus du papillome humain) et la syphilis (en présence de lésions).

Faits importants sur l'utilisation des préservatifs :

- Vérifier que l'emballage du préservatif n'est pas endommagé. Ne pas utiliser de préservatifs endommagés
- Vérifier la date de péremption. Ne pas utiliser de préservatif après sa date d'expiration
- Ouvrir l'emballage avec précaution, pour éviter de déchirer le condom. Ne pas utiliser de préservatifs déchirés
- Ranger les préservatifs loin des objets pointus comme les bagues, les clous décoratifs et les perçages
- Les ranger à la température ambiante
- Utiliser un nouveau préservatif pour chaque rapport sexuel. Ne pas réutiliser les préservatifs
- Ne pas utiliser deux préservatifs à la fois. L'un des deux peut se déchirer
- N'utiliser que des lubrifiants à base d'eau avec un préservatif externe (« masculin ») en latex. Les lubrifiants à base d'huile, comme la vaseline (ou gelée de pétrole), la lotion ou l'huile pour bébés, peuvent affaiblir le latex et le détruire
- On peut utiliser des lubrifiants à base d'eau ou d'huile avec les préservatifs en polyuréthane ou en nitrile
- Utiliser uniquement des préservatifs faits de latex, de polyuréthane, de nitrile ou de polyisoprène. Les préservatifs en polyuréthane et en nitrile sont les meilleurs types de préservatifs pour prévenir la grossesse et les ITS. Ceux faits de peau d'agneau ou de mouton peuvent aider à prévenir la grossesse, mais ne fonctionnent pas aussi bien que le latex ou le polyuréthane pour la prévention des ITS

- Éviter d'utiliser des préservatifs avec des spermicides contenant du nonoxynol-9 (N-9), qui peut irriter les tissus et accroître les risques de contracter une ITS

Faites-vous vacciner

On peut prévenir certaines ITS, comme l'hépatite A et B et le virus du papillome humain (VPH) ou papillomavirus par la vaccination. Pour savoir comment vous faire vacciner, adressez-vous à votre professionnel de santé.

Connaissez l'état de votre santé sexuelle

Si vous avez changé de partenaire sexuel récemment, ou que vous en avez plusieurs, vous pouvez vérifier si vous avez une infection en vous faisant régulièrement tester pour dépister des ITS. On peut être atteint d'une ITS sans présenter de symptôme. En déterminant si vous avez une ITS et en vous faisant traiter, vous réduisez le risque de transmettre l'infection à vos partenaires.

Plus vous avez de partenaires, plus le risque d'être exposé est grand.

Parlez de la prévention

Avant d'avoir des rapports sexuels, discutez de la prévention avec vos partenaires en mentionnant la méthode que vous aimeriez utiliser pour prévenir les ITS. Si vous avez des difficultés à discuter de rapports sexuels sécuritaires avec eux, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé ou à un thérapeute.

Pour obtenir des conseils sur la façon de discuter avec vos partenaires, consultez le site de conseils sur les rapports sexuels sans risque Smart Sex Resources du BC Centre for Disease Control à <https://smartsexresource.com/sex-talk/talk-about-it>.

Informez vos partenaires

Si vous avez contracté une infection transmissible sexuellement et que vous menez une vie sexuelle active, il est important d'en informer votre ou vos partenaires. Ils pourront ensuite prendre des décisions sur leur santé et se faire tester.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur la façon de réduire votre risque de contracter une ITS, consultez [HealthLinkBC File n° 08o La prévention des infections transmissibles sexuellement \(ITS\)](#).



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority